

POLITIQUE A 11 - Comités consultatifs sur les programmes

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| Approuvé par : | Conseil d'administration |
| Date d'entrée en vigueur : | 12 juin 1999 |
| Date de révisions : | 1 ^{er} octobre 2016 |
| Propositions : | 99.50.52/11.138.64 |
| Date de la prochaine révision : | 2021 |
| Secteur : | Conseil d'administration |
| Responsable : | Présidence |

OBJECTIF/PRÉAMBULE

Chaque programme ou groupe de programmes apparentés doit avoir un comité consultatif relevant du conseil d'administration du Collège Boréal.

PORTÉE/DESTINATAIRES

La présente politique s'adresse aux membres du personnel du Collège Boréal rattaché aux programmes d'études.

DÉFINITIONS

| Mot/terme | Définition |
|------------------|-------------------|
| | |

ÉNONCÉ

Dans le cadre de l'article 27 du Règlement administratif No 1 du conseil d'administration, adopté le 24 septembre 1994 et modifié le 14 juin 2008, 18 octobre 2011, 16 octobre 2012 et le 19 mars 2013, le conseil d'administration mandate la présidence du Collège Boréal d'élaborer et de mettre en œuvre la directive à l'égard de ladite politique.

Le Collège Boréal tient à ce que ses programmes d'études soient de la plus haute qualité. Il bénéficiera grandement, à cette fin, de l'appui des membres des comités consultatifs.

Les comités consultatifs de programme constituent des liens directs avec les communautés. Par l'entremise des industries, des entreprises, des établissements scolaires et des divers organismes, le Collège Boréal s'assure que ses programmes répondent aux exigences des normes provinciales, du marché du travail et de la collectivité externe.

Les comités consultatifs ont le mandat de :

1. participer à l'élaboration, la révision et à l'étude du contenu d'un programme afin qu'il réponde aux exigences de la collectivité, des normes provinciales, du monde des affaires et de l'industrie;
2. participer à l'évaluation du programme en tenant compte des besoins ressentis sur les plans local, provincial et national, voire international;
3. faire des recommandations quant à la nécessité de créer de nouveaux programmes, liés au même domaine, qui répondent aux besoins de la communauté.